

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 43/2025

OBJET : Affectation définitive du résultat 2024 – Budget principal

Le Conseil municipal a été convoqué le 11 juin 2025 (article L .2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 23 juin 2025, à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Caroline DELAIRE, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Philomène PINTO donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Thierry HORDESSEAUX donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Emmanuelle DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Valérie COUREAU donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à M. Claude DELOBEL, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à M. Pascal LEROY, M. Martial GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD.

Était absent : M. Xavier DUGOIN.

Mme Caroline DELAIRE, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 042/2025 du Conseil municipal du 23/05/2025 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2024, et la délibération n° 041/2025 du Conseil municipal du 23/06/2025 adoptant le compte administratif de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission unique du 10 juin 2025,

la délibération n° 17/2025 de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du 07 avril 2025,

Vu la délibération n° 18/2025 d'adoption du budget primitif 2025 du 07 avril 2025,

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est excédentaire de 1 272 833.92 €,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif doit faire l'objet d'une affectation lorsqu'il est excédentaire,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2024 après prise en compte des restes à réaliser est déficitaire de 639 045.55 €,

Considérant le tableau ci-dessous reprenant les éléments nécessaires à la détermination de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2024	23 343 553,01 €	24 616 386,93 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002		0,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024	23 343 553,01 €	24 616 386,93 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER 2024		1 272 833,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2024	4 481 715,54 €	4 085 287,47 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	292 220,08 €	
TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024 AVT RAR	4 773 935,62 €	4 085 287,47 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		-688 648,15 €

TOTAUX BUDGET 2024 28 117 488,63 € 28 701 674,40 €

Solde d'investissement 2024 avant RAR 688 648.15 €

RESTES A REALISER 2024	124 245,80 €	173 848,40 €
TOTAUX INVESTISSEMENT 2024 (après RAR)	4 898 181,42 €	4 259 135,87 €

Résultat d'investissement (après)RAR 639 045,55 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 AU COMPTE 001		688 648,15 €
AFFECTATION AU BUDGET 2025 AU COMPTE 1068		1 272 833,92 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 25, Contre : 5), après un vote à main levée,

CONSTATE le résultat de clôture tel que présenté ci-dessus :

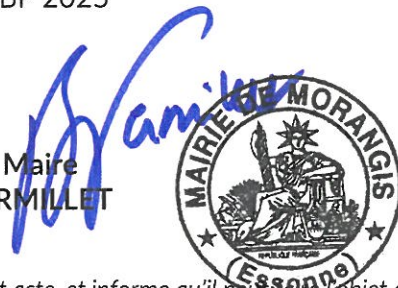
DE DECIDER d'affecter définitivement :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : 688 648.15 €
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 272 833.92 €

PRECISE que ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2025

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.